



Concubine refusant de participer aux frais du ménage

Par azulgrana, le 16/06/2009 à 22:04

Bonjour,

Voilà un résumé de ma situation : je vis en concubinage, nous sommes d'accord pour nous séparer, mais madame fait traîner les choses et de plus refuse désormais toute participation aux frais généraux (factures gaz, électricité, loyer ...).

Je précise qu'en outre ses deux enfants (majeurs) vivent sous notre toit, ainsi que l'ami de sa fille.

Que faire et / ou quel service contacter pour :

- l'obliger à accélérer son départ (la décision commune de séparation date de 6 mois). Evidemment, tous frais payés, il est compréhensible de ne pas se dépêcher ...
- en attendant, la contraindre à participer financièrement à toutes les dépenses ménagères.

Merci de vos pistes; je suis à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Par azulgrana, le 16/06/2009 à 23:56

Merci pour votre réponse rapide.

cependant la question essentielle n'est pas là; elle concerne plutôt ma compagne, qui, c'est le moins que je puisse dire, ne se presse pas de partir (6 mois et pas encore trouvé de logement ...), ce qui se comprend de son point de vue puisque financièrement c'est tout bénéfice pour elle.

Je cherche donc à connaître les démarches à accomplir pour lui faire quitter le logement, qui est une location à mon nom, tout comme les abonnements EDF, Gaz, téléphone, etc.).

Je précise enfin que mes démarches amiables sont restées sans résultat.

Par **patinette**, le **18/06/2009** à **15:36**

bonjour,

puisque les démarches à l'amiable restent vaines, je serais plus radicale, je changerais toutes les serrures avec les affaires sur le palier, cela obligerait ces personnes à bouger !

Par **azulgrana**, le **18/06/2009** à **16:49**

Bonjour

Réponse quelque peu radicale non ? Je doute de sa légalité ...

Merci néanmoins de m'avoir donné votre avis.

Par **patinette**, le **19/06/2009** à **08:21**

bonjour,

légalé ??? vous êtes chez vous la location à votre nom????